

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député n'ignore pas que le taux d'escompte est établi chaque semaine à la suite de la vente aux enchères de bons du Trésor.

M. Knowles: Une vente aux enchères truquée.

M. MacEachen: Hier, le taux bancaire a baissé comme il l'avait fait le jeudi précédent. J'ignore comment ces bons du Trésor ont été vendus, mais si cela l'inquiète, je puis assurer au député que le gouverneur de la Banque du Canada n'a pas pour politique de maintenir les taux d'intérêt au-dessus du niveau que permettent les fluctuations du marché. Le député sait également que, cette année, les taux d'intérêt ont connu des hausses et des baisses sans précédent, surtout aux États-Unis.

M. Deans: Madame le président, j'avoue que le ministre a raison. Il y a eu des hauts et des bas sans précédent, surtout aux États-Unis, et nous avons suivi le mouvement.

Si le ministre ignore ce qui s'est passé hier en ce qui concerne l'achat et la vente de bons du Trésor, il devrait le savoir et s'inquiéter de ce que la Banque du Canada soit intervenue sur le marché de façon à maintenir le taux à un niveau artificiellement élevé. Le ministre ne croit-il pas qu'il est temps que lui-même ou quelqu'un du gouvernement assume la responsabilité politique des actes du gouverneur de la Banque du Canada, qu'il examine ce qu'il fait et voit s'il est vraiment en mesure de continuer à tenir ce rôle?

M. MacEachen: Madame le président, le gouvernement, et moi surtout, suivons la situation de près. Comme la situation est actuellement très incertaine, il me semble que la Banque a parfaitement raison d'ajuster les taux en fonction des fluctuations du marché.

M. Deans: Mais elle manipule le marché.

M. MacEachen: Le député parle des interventions de la Banque du Canada sur le marché. S'il est au courant, pas moi.

Comme c'est important, je pense, j'ai un mot à dire au sujet de ce que le député a laissé entendre, à savoir que nous avons constamment suivi les Américains. Le fait est qu'à certaines périodes, les taux d'intérêt canadiens, surtout à court terme, ont été nettement inférieurs à ceux en vigueur aux États-Unis. S'il examine la tendance, il constatera que, même si nous

Questions orales

sommes soumis aux influences du marché américain, pour des raisons évidentes, nous n'avons pas suivi et le marché ne suit pas constamment les mouvements enregistrés aux États-Unis.

M. Deans: Certainement pas.

* * *

[Français]

LE CANADIEN PACIFIQUE

L'ABANDON DE CERTAINS SERVICES QUOTIDIENS

M. Marcel Roy (Laval): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. A la suite de la décision d'abandonner, le 26 octobre prochain, des services quotidiens de trains de soutien du Canadien Pacifique Rail entre Farnham, Sainte-Thérèse, Laval et Montréal, est-ce que la Commission canadienne des transports a approuvé une telle décision, et dans l'affirmative, je dois dire qu'une telle décision présuppose l'incorporation de ce service à un plan d'ensemble de transport métropolitain sous l'égide de la Commission de transport de la communauté urbaine de Montréal, comme l'annonçait, en 1979, le gouvernement provincial pour le service de Lakeshore entre Montréal, Vaudreuil et Rigaud, et tel que stipulé par le communiqué de presse émis par le Canadien Pacifique Rail?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): En effet, en mai dernier la Commission canadienne des transports a rendu une décision qui établit une distinction entre les trains de passagers ordinaires et les trains de banlieue. Et dans le deuxième cas, la Commission canadienne des transports a simplement affirmé qu'elle n'avait pas juridiction et, par conséquent, le CP est libre d'abandonner certaines voies dans le secteur urbain si elles ne sont pas rentables.

De plus, j'ai entamé avec le ministère des Transports du Québec une négociation visant à aider le renouvellement de l'équipement de transport ferroviaire urbain de Montréal. Il y a déjà eu entente de principe; entente qui sera précisée dans les jours qui viennent. Mais chose très importante, cette entente marquera une contribution assez considérable du gouvernement fédéral au renouvellement des équipements existants et affirmera aussi la responsabilité de la province ou de la municipalité urbaine pour les opérations et changements futurs à effectuer. Par conséquent, il appartiendra à la province ou à la municipalité régionale de Montréal de déterminer quelles voies ferroviaires urbaines seront maintenues.